

Le chalet superposé : plaidoyer pour le genius loci?

Autor(en): **Nerfin, Pauline**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Kunst + Architektur in der Schweiz = Art + architecture en Suisse = Arte + architettura in Svizzera**

Band (Jahr): **69 (2018)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-780951>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pauline Nerfin

Le chalet *superposé* : plaidoyer pour le *genius loci* ?

A La Forclaz, petit village de la commune d'Evolène au fond du Val d'Hérens, a été érigé il y a trois ans un chalet haut de quatre étages. Le couple d'architectes genevois qui l'a conçu était alors installé à Londres et l'a ainsi imaginé à distance. L'Angleterre, le Valais et Genève, trois lieux qui ont participé à la construction de l'imaginaire alpestre. Entre intégration et distanciation (fig. 1), le chalet de Tanya Zein et Jean-Paul Jaccaud réitère un thème architectural qui, depuis le XVIII^e siècle, exerce une fascination continue, dont l'archétype ne se renouvelle que difficilement.

La montagne, lieu-dit de l'architecture alpine

Les habitations en altitude ont, dès l'origine, été soumises à de rudes conditions climatiques et ont été exposées à diverses menaces naturelles, telles les avalanches, les éboulements, les inondations ou les ruptures et débâcles de glaciers. Durant des centaines d'années, les formes constructives n'ont que faiblement évolué car les influences extérieures pénétraient peu ces vallées éloignées difficilement accessibles. A la fin du XVIII^e siècle, soudain, la ville porte un nouveau regard sur la montagne et peu à peu celle-ci devient un espace attractif, voire enchanteur. En conséquence, son architecture vernaculaire a entrepris une évolution accélérée¹.

Fig. 2 Au centre la face sud-est du chalet Jaccaud-Zein. Le toit en ardoises de la région est bien perceptible ainsi que les trois galeries superposées, faisant office de balcons.
© Dirk Weiss, 2018

Bien que critiquée par certains comme une « construction culturelle formée à posteriori »², la notion d'« architecture alpine » permet de supposer « une relation interne entre l'édifice et l'espace »³. L'expression trouve son origine, ou du moins sa diffusion internationale, dans l'ouvrage publié en 1919 par Bruno Taut portant ce titre. Ce livre, considéré par l'architecte comme un appel à la paix au sortir de la Grande Guerre, comprend 30 dessins utopistes revêtant les Alpes d'un manteau de verre et décorant certains pics enneigés. Néanmoins, il nous semble que l'expression « architecture alpine » reste pertinente pour décrire certaines réalisations contemporaines, telles le chalet de Jaccaud-Zein, car celles-ci continuent à être conçues en lien étroit avec le site (fig. 2). Ces constructions doivent se lire en interaction avec les différents lieux, tant réels qu'imaginaires, propres au chalet.

Le chalet, un lieu commun

La dénomination même de chalet est confuse et celui-ci n'a pas toujours bonne réputation⁴. Si, étymologiquement, « chalet » signifie « abri » et prendrait sa source au Pays-d'Enhaut, pour les paysans des montagnes vivant au rythme de l'agropastoralisme, il n'a jamais désigné que les maisons d'alpage. Mais dans une acception plus large, le mot recouvre une partie de l'extraordinaire diversité des maisons paysannes suisses : celles des hauteurs, majoritairement du pays de Vaud, de l'Oberland bernois et du Valais et dont le matériau bois serait déterminant. Son extrême popularité au XIX^e siècle lui offre une diffusion très large au niveau européen, voire mondial. Rapidement, le





Fig. 1 Faces nord-est (en maçonnerie) et nord-ouest (en bois) du chalet Jaccaud-Zein. Une grosse pierre calcaire fait office de marche d'entrée pour atteindre le socle. Les deux fenêtres meurtrières ventilent les salles de bain. © Dirk Weiss, 2018

glissement sémantique du mot *chalet* se poursuit pour arriver à l'image d'Epinal actuelle : un bâtiment de bois plutôt cubique, posé sur un socle de pierre et coiffé d'un toit en bâtière avec si possible quelques menues décorations. Lui adjoindre l'adjectif *suisse* relève alors du pléonasme.

Beaucoup d'ethnologues se sont penchés sur le phénomène transnational qu'il représente et s'accordent à le considérer comme un élément phare du paysage de montagne, du moins de celui imaginé par les citadins, touristes et vacanciers. En quête d'enracinement et de *nature*, ces derniers voient dans le chalet, « l'archétype de la tradition ». Ainsi, s'inspirant des anciennes maisons paysannes, les nouveaux chalets présentent les marques de la villégiature et deviennent l'emblème de l'habitat saisonnier. Outre les milliers de réalisations anonymes et standardisées, il faut évoquer les quelque 200 chalets réalisés dans la région de Megève par l'architecte Henry-Jacques Le Même dès 1925, dont la forme inspirée des grandes fermes sera réduite à un volume simple, adapté pour les sports d'hiver balbutiants (fig. 3). Baptisés

chalet skieur, cette formule joue à la fois des codes urbains (fonctionnalisme, confort) et des codes alpins (forme, matériaux, éléments décoratifs simplifiés). Dans les années 1970, à Valmorel, un village-station entier est construit en faux-vieux, et depuis la tendance s'accroît ; un style que l'on pourrait qualifier de néo-rural, néo-régionaliste ou néo-folklorique, fondé sur des clichés véhiculés depuis longtemps, domine jusqu'à aujourd'hui la majorité des constructions alpestres. Comme le résume ironiquement Jean-François Lyon-Caen, « ces conceptions, d'inspiration tout à la fois locale et internationale, s'imposent comme une pensée unique, comme un consensus établi autour d'un malentendu »⁵.

Le type turriforme, une spécificité locale

Si la chapelle préexistait, l'agglomération de La Forclaz, située au-dessus de bandes rocheuses et surplombant le village des Haudères, daterait de la fin du XVIII^e siècle (fig. 4). Les habitations verticales qui ponctuent fortement le paysage sont

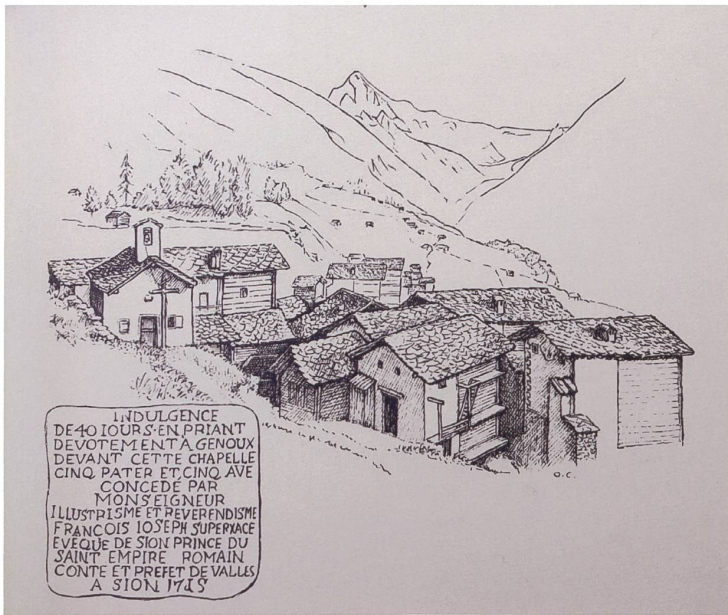


Fig. 3 Exemple d'un chalet *skieur* construit par Henry-Jacques Le Même à Megève, qui se veut une architecture de loisirs.
© Henry Chevallier, *Chalets de montagne*, Paris, vers 1960, p. 12

Fig. 4 Village de La Forclaz, état en 1960, s'ouvrant sur la combe de Ferpècle dominée par la Dent-Blanche, dessin d'Olivier Clottu in *Vieux pays d'Evolène. Témoins présents et disparus*, Sion, 1976, pl. 32

spécifiques au Val d'Hérens et dans une moindre mesure à la vallée du Lötschen. Elles sont dues à des surélévations successives commencées dès le XVII^e siècle. D'ailleurs, la fameuse PPE, la propriété par étage, remonte à cette époque⁶. Ces maisons turriformes présentent plusieurs avantages, techniques et financiers. Dans cette région très propice aux avalanches, les terrains protégés sont limités; ainsi les nouvelles constructions viennent s'intercaler dans le bâti existant ou alors s'y superposent. La faisabilité technique vient de la construction antérieure, par empilement de madriers assemblés aux angles à mi-bois (*Blockbau*). Il suffit d'enlever provisoirement la charpente, de monter le nouvel étage (ou plusieurs) et de remettre en place la toiture. De plus, le logement individuel devient plus abordable puisque les coûts d'entretien du toit et du soubassement sont divisés par le nombre de niveaux, qui peut s'élever jusqu'à cinq⁷. Chaque appartement possède sa propre entrée, desservie par une échelle ou un escalier; en résulte parfois des systèmes de galeries alambiqués.

Dans le cas du chalet de Jaccaud-Zein à La Forclaz, les architectes ont cherché à reprendre ce type régional. Le désir d'un chalet haut, calqué sur la volumétrie de certains voisins séculaires, s'est rapidement imposé. Par ailleurs, le futur bâtiment est imaginé d'office comme deux duplex superposés, destinés à deux familles. Dans la zone extensive du hameau de La Forclaz, les chalets de la seconde moitié du XX^e siècle ou ceux du XXI^e siècle reprennent certes des matériaux autochtones, mais leur silhouette les assimile davantage au modèle générique du *swiss chalet*, dérivé du chalet bernois. Contrairement au type originel du chalet-tour propre au Val d'Hérens, son homologue de l'Oberland se distingue par sa large carrure, qui lui permet souvent de loger deux familles; mais la division est verticale, généralement sous le faite (fig. 5). Il faut redescendre aux Haudères et revenir en 1958 pour trouver un autre exemple de chalet turriforme relativement récent, celui appelé La Tour, un « gratte-ciel de bois » de cinq étages, construit par les cinq frères Follonier⁸ (fig. 6). Dans ce cas aussi, la forme architecturale répond au type local et au besoin de répartition du logement, un étage par frère.

S'intégrer au lieu : entre contraintes et jeux formels

L'érection de bâtiments en bois est liée à son corollaire, l'incendie. Les villages valaisans dont la combustion fut totale se comptent par dizaines. Depuis la fin du XIX^e siècle, l'habitude a été prise de reconstruire en maçonnerie afin d'éviter le feu.

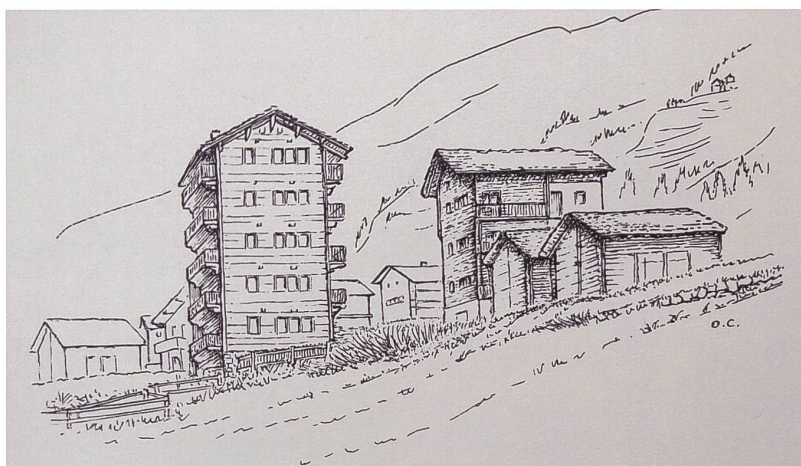
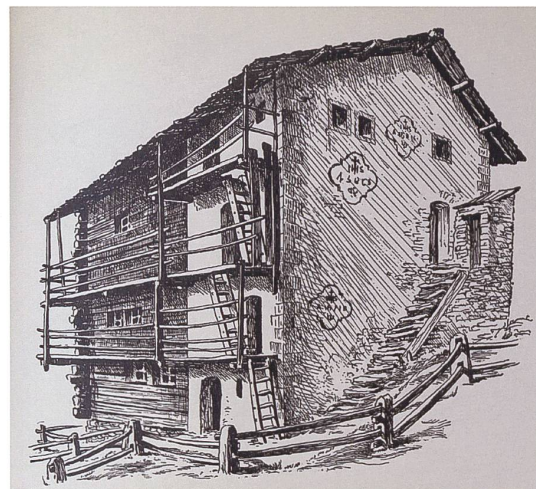
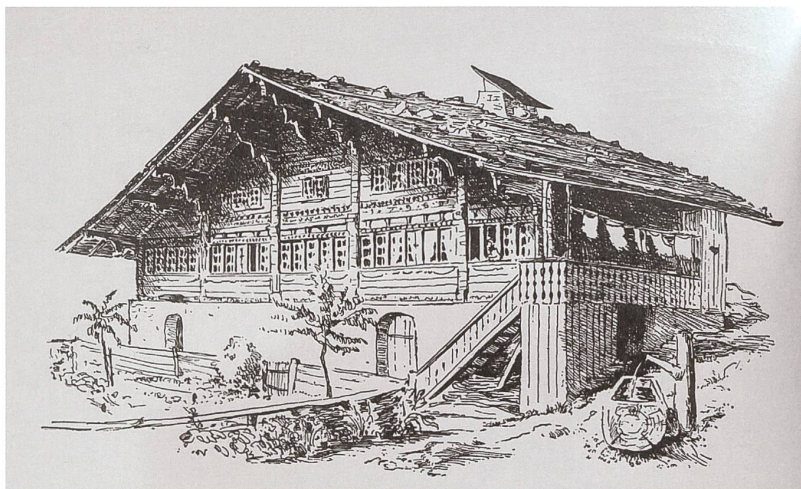


Fig. 5 Type de l'Oberland bernois : aussi trapu que le type d'Hérens est élancé. 1740, Niedfluh, commune de Därstetten. © Dessin à la plume de Pierre Gauchat in Heinrich Brockmann-Jerosch, *La maison paysanne suisse. Ses origines, sa construction, ses types*, Neuchâtel, 1933, pl. 24, p. 64

en 1975, dessin d'Olivier Clottu in *Vieux pays d'Evolène. Témoins présents et disparus*, Sion, 1976, pl. 19

Fig. 7 Type de la maison Gothard valaisanne, avec la partie maçonnerie généralement côté amont et abritant la cuisine, et la partie en madriers côté aval. Les Haudères, Val d'Hérens, dessin à la plume de Pierre Gauchat in Heinrich Brockmann-Jerosch, *La maison paysanne suisse. Ses origines, sa construction, ses types*, Neuchâtel, 1933, pl. 38, p. 81

Les nouvelles habitations prenaient également de nouvelles formes, inspirées des constructions urbaines. Dans le Val d'Hérens, 105 toits d'Euseigne furent détruits en 1917, soit presque le village entier. L'influence du Heimatschutz (Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque) commençait alors à se faire sentir et les autorités cantonales décidèrent d'organiser un concours d'architecture pour la reconstruction d'Euseigne. Dans son rapport final, le jury recommanda de s'inspirer de l'architecture traditionnelle, en condamnant « l'erreur qui consiste à proposer des chalets de type bernois dans les montagnes du Valais »⁹. En 1937, même l'archéologue cantonal genevois Louis Blondel juge dangereux qu'« avec l'extension du tourisme et de la circulation routière » l'on introduise « des bâtiments disparates dans des ensembles harmonieux, alors que de nouvelles constructions pourraient être prévues à l'écart du centre villageois »¹⁰. Trente ans après, la critique est toujours vive et nombreux sont ceux qui regrettent que « certains montagnards cherchent à introduire des chalets fabriqués dont le type de

construction est différent »¹¹. A La Forclaz, il y en a quelques exemples mais ils ne sont pas légion comme à Verbier.

Comme la plupart des communes de montagne, Evolène s'est dotée d'un règlement communal des constructions et des zones¹². La lecture de ce dernier montre le souci de préserver une harmonie avec le bâti vernaculaire, particulièrement dans les zones du centre des villages, en fixant notamment le gabarit, la proportion des ouvertures, la taille des avant-toits, la couverture en dalles du pays, la couleur de la maçonnerie et celle du bois. Ce dernier doit recouvrir au moins la moitié des faces latérales et du pignon aval et l'orientation du faite doit en principe être perpendiculaire à la pente. Le recours à des éléments estimés typiques du *genius loci* est encouragé, à l'instar de fausses-coches pour figurer les *tsavaches* (dépassement de l'imbrication de deux madriers à l'angle).

Aussi, lorsque Tanya Zein et Jean-Paul Jaccaud commencent à prospecter un terrain dans ce village de La Forclaz où ils séjournent régulièrement depuis une dizaine d'années, ils savent que



Fig.8 Au centre, la façade sud-ouest du chalet Jaccaud-Zein : à gauche et en contrebas, le village historique. Plus haut, on remarque des chalets isolés datant des années 1970-1980, « abâtardis ». © David Carlier, 2015

Fig.9 Premier étage du chalet, dévolu aux trois chambres à coucher distribuées par un hall faisant office de petit salon de jeux, s'ouvrant sur la galerie extérieure. A gauche, l'escalier descend à la cuisine. Du bois recouvre les murs, du sol jusqu'au plafond et des porte-fenêtres au balcon. © Dirk Weiss, 2018



l'expression contemporaine de leur futur chalet de famille ne passera pas autrement qu'à travers la continuité d'une architecture vernaculaire. La parcelle qu'ils finissent par acquérir est à la jonction du village historique et de son extension datant des années 1970.

Les constructions de cette vallée, que certains historiens voient comme une évolution de l'habitat « primitif », nommées *maison Gothard*, se

composent¹³ – à quelques variantes près – d'un soubassement en maçonnerie (cave), d'un étage construit à moitié en pierres servant de cuisine (pignon amont) et à moitié en bois (pignon aval). Les madriers en mélèze mesurent entre 13 et 15 centimètres d'épaisseur et le sommet de ces constructions est revêtu d'ardoises (fig. 7). L'idée première de Tanya Zein et Jean-Paul Jaccaud est de conserver le système constructif lui-même, mais

les nouvelles normes antisismiques – le Valais est le canton suisse le plus soumis aux tremblements de terre – les empêchent de construire les quatre niveaux désirés par empilement de madriers, bien que les chalets-tours vernaculaires voisins semblent prouver la résistance de ce type de constructions aux séismes (fig. 8). Séduits par les systèmes d'escaliers extérieurs courant d'une galerie à l'autre, le premier projet des architectes propose que les deux logements soient desservis par un escalier en bois à ciel ouvert, ce que la mairie refusera en exigeant que le côté amont du chalet soit en maçonnerie, pour correspondre davantage à la typologie alentour.

L'interdiction de faire usage du madrier indigène pousse les architectes à exploiter le même matériau sous d'autres formes : éléments de structure, produit d'isolation (laine de bois) et parement. Ainsi la technique n'est plus la même, mais le matériau reste, garant en quelque sorte de la tradition. Le sapin se prête à l'ossature porteuse et habille les murs, les sols et les plafonds intérieurs, offrant une douceur intime à un espace intérieur unifié (fig. 9). En façade, on retrouve naturellement du mélèze, avec les fausses-coches imposées par la commune, pour simuler le *Blockbau*, qui est paradoxalement interdit (fig. 10). Cette essence aurait pu être laissée naturelle, quelques années de soleil auraient suffi à la brunir, lui donnant cette teinte caractéristique ; mais désireux de se conformer à l'environnement alentour, les architectes décident d'accélérer le temps en lasurant les planches. Les galeries latérales du chalet reprennent le vocabulaire voisin, mais les *ruchines*, ces longues perches horizontales qui servaient à faire sécher les céréales et les fèves, n'ont plus qu'un rôle décoratif.

Lieux de la transformation

Malgré ses contraintes, le territoire alpin procure à l'invention architecturale une grande inspiration et la possibilité d'une création originale. Beaucoup de paysages de montagne offrent ainsi au regard, comme une couche géologique, des « strates de chalets »¹⁴ évoquant les diverses modes, l'évolution du thème. L'objet est posé sur un arrière-fond, s'inscrivant dans une tendance qui l'apparente à une famille et lui permet de « gagner en visibilité » en tant qu'œuvre architecturale dans ce qu'elle a d'unique¹⁵. Malgré la discrétion relative du chalet des Jaccaud-Zein, comment se démarque-t-il de ses congénères ? Que faut-il garder pour préserver l'équilibre : la forme, les matériaux, l'esprit ?

La réponse des architectes passe par une analyse du site, de l'échelle éloignée comme rappor-



chée, et marque la différence par de simples détails. Les ouvertures de la façade aval se démarquent ici comme souvent – les architectes cherchant à cadrer les panoramas sublimes – des constructions traditionnelles : deux bandeaux de six fenêtres s'offrent à la lumière du midi, correspondant aux étages des salons, pièces à vivre ouvertes sur la vallée, sur le monde, comme cela est particulièrement perceptible depuis l'intérieur (fig. 11). Ce qui étonne, c'est la façade « fermée » au-dessus des bandeaux. Le plan des étages permet de comprendre l'effet recherché : aux niveaux 2 et 4 où se trouvent les chambres, les ouvertures latérales sont privilégiées afin de procurer davantage d'intimité pour ce type de pièces. Ce genre d'adaptation se retrouve dans l'aménagement intérieur. A l'instar des anciens poêles en pierre ollaire qui chauffent les chalets valaisans, un poêle récent par duplex produit suffisamment de chaleur pour les deux niveaux. Un système de ventilation simple, des trous épurés entre le plafond des salons et le plancher des chambres, rappelle les frises en bois découpé des chalets vernaculaires (fig. 12).

Ainsi, les architectes ont choisi de jouer le jeu des règles communément suivies, du « non spectaculaire », de ce que Paul Schmitthenner avait appelé les « règles de politesse » pour le paysage de montagne : la nouvelle construction doit trouver sa place dans un « cadre déjà définitivement

Fig. 10 Face sud-ouest. Aux angles, des fausses-coches imitent les *tsavaches* traditionnelles, découlant de la technique constructive du *Blockbau*, soit l'empilement de madriers à mi-bois. La façade est ouverte par deux bandeaux de fenêtres aux niveaux 1 et 3, correspondant aux pièces à vivre, et « fermée » aux niveaux des chambres à coucher, qui privilégient des baies latérales.

© Dirk Weiss, 2018



Fig. 11 Vue depuis la cuisine de l'appartement du bas sur la vallée en passant par le séjour, cadré et en contrebas. © Dirk Weiss, 2018

Fig. 12 Fenêtre en direction du sud-est, depuis le séjour. Au deuxième plan, galerie extérieure du rez-de-chaussée et rambarde. Au premier plan en haut, « frise » de fentes qui communique avec l'une des chambres : un système simple de chauffage qui fonctionne parfaitement. © Dirk Weiss, 2018

établi »¹⁶. Dans le chalet des Jaccaud-Zein, le volume demeure, l'allure générale est simplifiée, les éléments sont réduits à leur abstraction mais ne sont jamais des citations gratuites ou de la copie facile. La variation est opérée autour de la mimesis, comme un jeu subtil où chaque composant, formel ou matériel, invite le regard à chercher dans les environs le langage de référence. En cela, les architectes semblent suivre les préceptes énoncés par Adolf Loos en 1913 dans les *Règles pour celui qui construit en montagne*:

« Ne construis pas de façon pittoresque. Laisse cet effet aux murs, aux montagnes et au soleil. [...] Construis aussi bien que tu le peux. Mais pas mieux. [...] Fais attention aux formes avec lesquelles construit le paysan. Car il s'agit du savoir ancestral légué par ses pères. Cherche toutefois les raisons qui ont produit ces formes. [...] N'aie pas peur d'être blâmé de non-moderne. Changer la vieille manière de construire ne t'est permis que si cela signifie une amélioration, sinon garde la vieille manière. Car la vérité, qu'elle soit séculaire, est plus proche de nous que le mensonge qui chemine à côté de nous. »¹⁷ ●

Notes

1 Henry Chevallier, *Chalets de montagne*, Paris, vers 1960, sans numéro de page.

2 Bruno Reichlin, « Quand les architectes modernes construisent en montagne », in *Histoire des Alpes – Storia delle Alpi – Geschichte der Alpen*, n° 16, 2011, pp. 174-175 ; texte publié la première en fois en allemand et en italien dans le catalogue de Christoph Mayr



Fingerle (éd.), *Neues Bauen in den Alpen : Architekturpreis 1995*, Bâle 1996.

3 Jon Mathieu, « Une introduction historique. De l'architecture dans les Alpes à l'architecture alpine », in *Histoire des Alpes*, op. cit., p. 14.

4 Précisons d'emblée que cette tentative de définition et de classification fait l'objet d'une recherche en cours et qu'elle se contente de fournir quelques repères.

5 Jean-François Lyon-Caen (dir.), *Montagnes : territoires d'invention*, Grenoble, 2003, p. 7.

6 Roland Flückiger-Seiler, « Les sites et les formes d'habitat », in *Les maisons rurales du Valais*, Bâle, 2011, t. 3.1, p. 27.

7 David Meili, *La Maison paysanne et la vie rurale en Suisse*, Lausanne, 1985, p. 119.

8 Françoise de Preux et Raymund Wirthner-Zeller, *Les plus beaux villages valaisans*, Chapelle-sur-Moudon, 1999, pp. 56-57.

9 Sta VS : DI 3040 A/1, vol. 5. Document 154, cité par Roland Flückiger-Seiler, « Les incendies de villages et leur impact sur l'habitat », in *Les maisons rurales du Valais*, op. cit., p. 138.

10 Louis Blondel, « Quelques vieilles maisons rurales du Valais et leur décor », in *Vallesia*, 1962, t. 17, p. 207.

11 Ignace Mariétan, « Sur les greniers et les raccards valaisans », in *Bulletin de la Murithienne*, 1967, fasc. 84, p. 73.

12 Règlement communal des constructions et des zones de la commune d'Evolène, art. 45 à 56.

13 Abbé A. Gaspoz, *Monographie d'Evolène*, Sion, 1950, pp. 24-25 ; Heinrich Brockmann-Jerosch, *La maison paysanne suisse. Ses origines, sa construction, ses types*, Neuchâtel, 1933, pp. 75-80.

14 Anne-Marie Granet-Abisset, «Le "chalet alpin": la patrimonialisation d'un modèle architectural dans les stations d'altitude françaises depuis le XIX^e siècle», in *Histoire des Alpes*, op. cit., p. 123.

15 Reichlin, op. cit., p. 174.

16 «Schmitthenner, meine Berghütte», in *Moderne Bauformen*, 35/5, 1933, pp. 246-252, cité dans Reichlin, op. cit., pp. 180-183.

17 Cité par Françoise Véry, «Les Alpes, introduction à une autre histoire de l'architecture. Morceaux choisis», in *Revue de géographie alpine*, t. 84, n° 3, 1996, pp. 107-108.

Bibliographie

Heinz Wirz, Irina Davidovici et Christian Rochow, *Jean-Paul Jaccaud*, Lucerne, Quart, 2016 (coll. *De aedibus*, n° 62).

Wilhelm Egloff et Annemarie Egloff-Bodmer, *Les maisons rurales du Valais*, t. 1 (*Le pays. La construction en bois, la maison d'habitation*), Bâle, Société suisse des traditions populaires, 1987.

Roland Flückiger-Seiler, Klaus Anderegg, Denyse Raymond et al., *Les maisons rurales du Valais*, t. 3.1 (*Les sites et les formes d'habitat au cours du temps. L'agriculture valaisanne et ses bâtiments entre vignes, villages, mayens et alpages*), Bâle, Société suisse des traditions populaires, 2011.

Heinrich Brockmann-Jerosch, *La maison paysanne suisse. Ses origines, sa construction, ses types*, (60 dessins à la plume de Pierre Gauchat), version française de Paul Budry, Neuchâtel, éd. La Baconnière, 1933.

Albert Sautier, *Almanach perpétuel de La Forclaz. Trésors de mon pays*, Neuchâtel, éd. du Griffon, 1946.

Henri Raulin, «Le corpus de l'architecture paysanne et de l'habitat rural. Complément ethnologique aux études d'architecture», in *Ethnologie française*, vol. 3, n° 1/2, pp. 15-42, 1973.

Michel Clivaz et Bruno Vayssièr, «"Jumbo chalet", quoi de neuf sous le soleil? Interview de Michel Rey», in *Art + Architecture en Suisse*, 2004, n° 4, pp. 39-48.

Noëlle Bittner, *Nouveaux chalets de montagne*, Paris, Hoëbeke, 2011.

Zusammenfassung

Das mehrstöckige Chalet: Plädoyer für den *Genius Loci*?

Das Genfer Architektenpaar Tanya Zein und Jean-Paul Jaccaud hat vor drei Jahren in La Forclaz, einem kleinen Dorf der Gemeinde Evolène, zuhinterst im Val d'Hérens, sein Familienchalet erbaut. Die Struktur der turmförmigen Konstruktion ist zwar aus Holz, besteht jedoch aus vorfabrizierten Elementen. Das Gebäude wurde entgegen der ursprünglichen Absicht der Architekten aufgrund bestehender Normen zur Erdbebensicherheit nicht in der traditionellen Technik des Blockbaus mit aufeinandergeschichteten Bohlen errichtet. Das mehrstöckige Chalet ist bestrebt, sich einerseits in die lokale Umgebung einzupassen, um sich andererseits mit einer Reihe von Details wiederum subtil von ihr abzugrenzen. Das architektonische Thema des Chalets fasziniert seit dem 18. Jahrhundert, weshalb die Erneuerung dieses Archetyps keine leichte Sache ist. Die in La Forclaz vorgeschlagene Neuinterpretation bietet Gelegenheit, auf einige Eigenheiten der alpinen Architektur und des Wesens des Chalets hinzuweisen und diese zu hinterfragen.

Riassunto

Lo chalet «a castello»: una rivendicazione del *genius loci*?

Tanya Zein e Jean-Paul Jaccaud, una coppia di architetti ginevrini, hanno costruito tre anni fa uno chalet di famiglia a La Forclaz, un piccolo villaggio del Comune di Evolène, in fondo alla Val d'Hérens. La struttura dell'edificio a torre è in legno, ma anziché essere costruita con la tecnica locale a plinti sovrapposti (*Blockbau*) è prefabbricata, in conformità alle norme antisismiche, malgrado le intenzioni di partenza degli architetti. Lo chalet «a castello» testimonia la volontà sia di integrazione nel paesaggio, sia di sottile distinzione per mezzo dei dettagli che si rivelano man mano all'occhio attento. Sebbene il tema architettonico dello chalet susciti entusiasmo fin dal XVIII secolo, rinnovare l'archetipo non è tra i compiti più semplici. La reinterpretazione proposta a La Forclaz è un'occasione per ripensare i riferimenti dell'architettura alpina e dello chalet.

Stuck- und Putzrestaurierung

- Untersuchung
- Konzepterarbeitung
- Konservierung
- Restaurierung
- Dokumentation
- Expertisen
- Beratung
- Stuckaturen und Oberflächen

Kradolfer
GIPSERHANDWERK

Gipsergeschäft
Kradolfer GmbH

8570 Weinfelden
Telefon 071 622 19 82
www.kradolfer.ch